

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

**Date d'affichage :**  
09 03 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, **PRESIDENT**

**Date de convocation :**  
28 02 2023

**Nombre de  
délégués :**

En Exercice : 12  
Présents : 11  
Votants : 11  
Absents :  
Excusés : 1

**PRESENTS :** M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, Mme CALINON Séverine, M FASSET GÉRÔME, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

**EXCUSES :** M GOUNAND Alain,

**SECRETARE DE SEANCE :** M MEUGIN Olivier

**D 10 23 Annexes alluviales du Doubs**

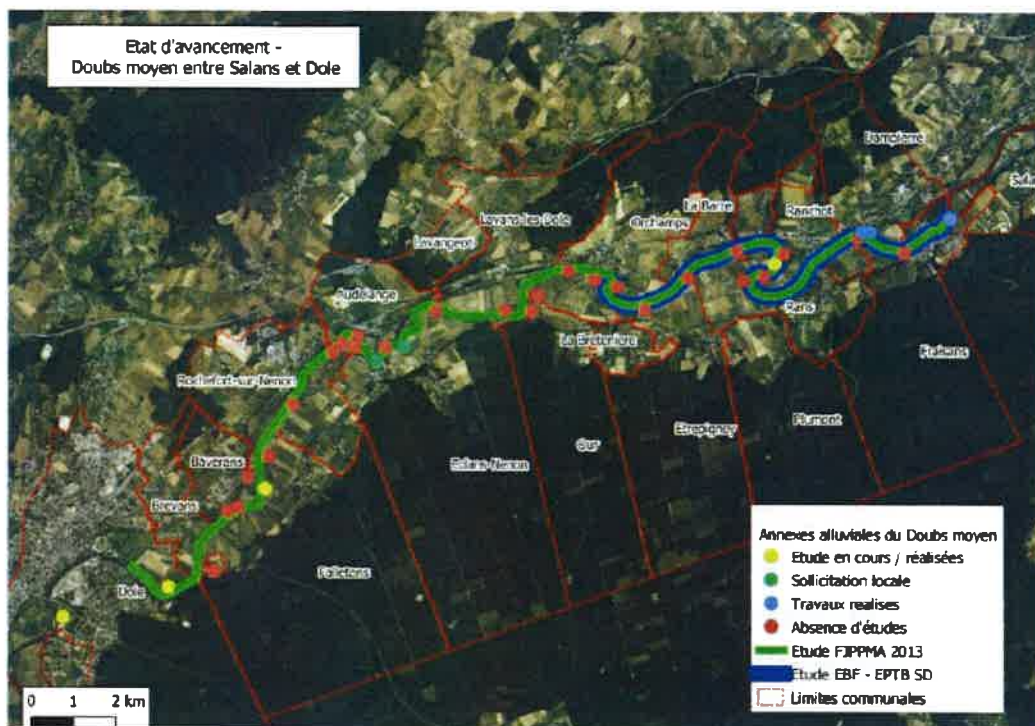
Le Doubs moyen entre Salans et Dole a subi de nombreuses modifications physiques au fil du temps notamment pour assurer un usage de navigation.

Ces modifications ont été engendrées par une multitude de travaux : les travaux de chenalisation, les curages d'entretien, les extractions de granulats, les travaux de protection de berge, la mise en place de barrages transversaux (pour assurer l'alimentation en eau du canal), la suppression des franges humides et de la ripisylve.

Suite à ce constat, plusieurs études ont été menées sur ce secteur afin de proposer des actions visant à améliorer le fonctionnement du Doubs moyen.

De ces diverses études, les principes de restauration proposés au regard du contexte local (contraintes hydrauliques liées à la navigation) sont :

- **La restauration des annexes alluviales** (mortes, baissières, confluence de cours d'eau) ;
- **L'amélioration de la connectivité latérale** (décaissage de berges, démantèlement d'enrochements et de surdigues, création de banquettes, création de caches) ;
- **L'amélioration de la connectivité longitudinale** (augmentation des débits réservés, création d'ouvrages de franchissement piscicole) ;
- **La restauration des affluents du Doubs** (les Doulonnes, la Vèze, l'Arne, les petits rus forestiers, le ru de Falletans,...).



Sur le Doubs Moyen entre Salans et Dole, la présence de 35 annexes alluviales est recensée.

On peut noter la sollicitation de plusieurs partenaires et acteurs (FJPPMA, AAPPMA, maire d'Eclans Neron, propriétaires riverains, agriculteurs).

D'autre part, plusieurs études sont en cours sur plusieurs annexes (études sous maîtrise d'ouvrage du SMDL ou de la FJPPMA dans le cadre de l'accord cadre FJPPMA/AE).

Des travaux de restauration d'annexes (confluence de rus, morte et connectivité latérale) ont été mis en œuvre sur ce secteur par l'EPTB Saône et Doubs et le SMDL.

La restauration d'annexes alluviales est une action inscrite dans le programme de mesures du SDAGE RMC 2022-2027.

Au regard de la dynamique présente sur ce secteur pour restaurer et préserver ces annexes alluviales, il convient aujourd'hui de :

- Poursuivre les études en cours de réalisation ;
- De lancer des études sur des annexes alluviales prioritaires ;
- De mettre en place une animation foncière sur des annexes alluviales prioritaires ;
- De mettre en œuvre des travaux de restauration et d'entretien.

Pour ce faire et au regard du nombre important d'annexes alluviales, il semble judicieux de définir une stratégie globale d'intervention du SMDL.

La définition de cette stratégie passe par :

- La mise en place d'un comité de pilotage réunissant les différents partenaires et acteurs ;
- La priorisation d'actions au regard de différents critères (gains écologiques, contexte foncier, volume financier mobilisable,...).

En parallèle de la définition de cette stratégie, il est nécessaire pour la période 2023-2024 :

- D'engager une animation foncière au niveau de plusieurs annexes alluviales situées sur le tronçon Fraisans – Orchamps ;
- **D'engager des études complémentaires sur des annexes alluviales pour lesquelles des attentes locales sont exprimées ;**
- De réaliser des petits travaux si cela s'avère pertinent.

**L'ensemble des actions menées sur le thème « Doubs Moyen » présenté ci-avant est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau (études externalisées et financement de postes) à un taux de 50%.**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'intervention du SMDL sur cet ensemble d'annexes alluviales visant à la mise en place d'opérations de restauration (animation foncière, concertation, études techniques);
- **INSCRIT** une action « Annexes du Doubs Moyen » au Programme Pluriannuel d'Investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération, notamment les marchés d'études, de prestations diverses associées, conventions avec les partenaires notamment la fédération départementale de Pêche du Jura
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières ou convention de participation financière avec la fédération départementale de Pêche du Jura

Pour extrait conforme,

A Dole, le 6 mars 2023,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M. **Emmanuel CORDIER**

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 06/03/2023



ID : 039-200008365-20230306-D1023-DE

